

ante A. D. 827. — Évangélaire de Louis le Débonnaire.  
Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 8850, p. 223.

Extrait d'un Évangélaire offert à Pâques de l'année 827 à l'abbaye de S. Médard, à Soissons, par Louis le Débonnaire et son épouse Judith. Les Évangiles sont en lettres onciales dorées. Le Fac-similé donne un fragment de la première colonne du *Capitulare* (table des leçons pour l'office pendant l'année); celui-ci est écrit à l'encre noire en lettres minuscules. Le manuscrit est célèbre pour la beauté de ses images: elles représentent les Évangélistes, la fontaine de vie (comme dans l'*Évangélistarium* de Godescald, voir pl. 45a) et la Jérusalem céleste. En raison de son caractère artistique, H. Janitschek attribue ce *Codex aureus*, ainsi que le *Codex Ada* de Trèves (voir pl. 45 b) à une école calligraphique de Metz, pourtant selon toute vraisemblance il appartient à l'école impériale d'Aix-la-Chapelle. Voir Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, Paris 1881, III, p. 245; Janitschek dans *Die Trierer Ada-Handschrift*, Leipzig 1889, p. 89; Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in der ersten Hälfte des Mittelalters*, Fribourg-en-Brisgau 1906, p. 177.

Les trois premières lignes, qui donnent le titre, ainsi que les initiales en marge marquant les paragraphes, offrent un exemple de la belle onciale de l'époque carolingienne. A beaucoup d'égards, elle rappelle l'onciale du *Codex Amiatinus* (voir pl. 21 b). Les extrémités des lettres sont ornées. Comparée à l'ancienne onciale, celle-ci fait l'impression d'une imitation étudiée. — Les lettres onciales, que le copiste emploie ligne 4—6, et dans la suite pour marquer les jours de fêtes et les Stations à Rome, sont moins soignées.

On remarquera l'évolution suivie par la minuscule de l'école impériale dans l'époque de presque 50 ans. Lettres isolées, a n'a que la forme onciale (7). La courbe inférieure du g ne s'incline pas tant vers la droite (8). m et n ont le plus souvent une ligne de fuite horizontale (12, 13); n a quelquefois encore la forme majuscule. La barre du t est droite, la haste est recourbée vers la gauche (8). u a une ligne de fuite (12). On a les abréviations habituelles. A remarquer quo = quoniam (31), secd ou sec = secundum (6, 11). Comme signe de ponctuation on a un point pour la petite pause (8), deux points et une virgule pour la pause finale (19, 13).

Incipit evangelium  
de circulo anni.  
In natale Domini ad sanctam  
Mariam maiorem:  
5 secundum Lucam capitulo III:  
„Exiit edictum a Cesare  
Augusto, usque „pax homi-  
nibus bonae voluntatis.“  
10 Item ad sanctum Anastasium  
secundum Lucam capitulo III: „Pastores  
loquebantur ad invicem.“  
usque „sicut dictum est ad illos.“  
Item ad sanctum Petrum:  
15 secundum Iohannem capitulo I: „In princi-  
pio erat verbum, usque  
„gratiae et veritatis.“  
In natale sancti Stephani:

Incipit evangelium  
de circulo anni.  
In natale Domini ad sanctam  
Mariam maiorem:  
5 secundum Lucam capitulo III:  
„Exiit edictum a Cesare  
Augusto, usque „pax homi-  
nibus bonae voluntatis.“  
10 Item ad sanctum Anastasium  
secundum Lucam capitulo III: „Pastores  
loquebantur ad invicem.“  
usque „sicut dictum est ad illos.“  
Item ad sanctum Petrum:  
15 secundum Iohannem capitulo I: „In princi-  
pio erat verbum, usque  
„gratiae et veritatis.“  
In natale sancti Stephani:

Saec. IX. — Alphabet runique.  
Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 270, p. 52.

Dans la première et la deuxième ligne, les lettres se trouvent rangées selon l'ordre de l'alphabet runique; au-dessus de chaque rune se trouve son nom, à droite, la lettre latine correspondante. Cet alphabet est l'alphabet runique anglo-saxon: aux 24 runes ordinaires sont ajoutés quatre signes. Dans la troisième et la quatrième ligne, les lettres sont rangées dans l'ordre de l'alphabet latin; les runes ici ne concordent pas tout à fait avec celles du premier alphabet.

Pour comprendre les lignes qui suivent l'alphabet (5—17), il est à observer, que les 24 anciens runes sont répartis en trois séries de 8 runes (appelés ici versus, mais ailleurs aussi genera). On pourra les faire figurer de cette façon:

I genre: f u d oo r c g nu  
1 2 3 4 5 6 7 8  
II genre: h u i g k p x s  
1 2 3 4 5 6 7 8  
III genre: t b e m l i n t o  
1 2 3 4 5 6 7 8

A l'aide de ces séries on désigne les lettres voulues par l'indication du genre et de la place dans le genre. Dans le premier exemple la rune lis sert pour cette sorte d'écriture secrète: cette rune a une grande et une petite forme; la petite forme indique le genre, la grande la place dans le genre, de la lettre qui doit être désignée. Ainsi pour écrire corvi on écrit une petite et 6 grandes formes de la rune lis pour c; en effet, c se trouve dans le premier genre et occupe la 6<sup>e</sup>

place; puis on écrit 3 petites et 8 grandes formes pour o, car o se trouve dans le III genre, occupant la 8<sup>e</sup> place; et ainsi de suite. — Dans le second exemple, la rune Lago joue le même rôle. Dans le 3<sup>e</sup> exemple les traits obliques à gauche de la rune Hahal indiquent le genre, et les traits à droite la place dans le genre. Dans la *Stof-runa* les points au-dessus marquent le genre, les points en-dessous la place dans le genre. — Sur l'écriture runique (dont nous ne voulions donner qu'un exemple) voir entre autres W. Grimm, *Über deutsche Runen*, Göttingen 1821, p. 110; Wimmer, *Die Runenschrift*, traduit du danois par F. Holthausen, Berlin 1887. Au-bas de notre page on trouve le verbe grec γράφω conjugué. Les lettres latines qui se trouvent au-dessus sont, à ce qu'il paraît, un exercice d'écriture. Elles sont d'une autre main. A la ligne 6 on trouve l'abréviation insulaire pour autem.

feh uur dorn oos rat cen gebo huun hagal nod iis ger ih perd  
1 f u d oo r c g nu h n i g k p  
2 elix sigi ti borg eh man lago inc tag odil ac ase yur ac  
3 x s t b e m l i n t o a a a q z  
4 q r s s t t u x z  
5 lis-runa dicatur<sup>1)</sup>, que i-litera per totum scribuntur, ita ut quotus versus sit,  
6 primum brevioribus i, que autem littera<sup>2)</sup> sit in versu, longioribus I  
7 scribatur, ita ut nomen corvi scribatur his litteris Ita:  
8 I, IIIIII, iiii, IIIIII, I, IIIII, i, II, 2) H, III,  
9 Lago-runa dicatur, que ita scribuntur per i-literam, ut nomen corvi:  
10  
11 Hahal-runa dicatur iste, que in sinistra parte quotus versus ostendit<sup>4)</sup>  
12 et in dextera, quata littera ipsius versus sit<sup>5)</sup>:  
13 Stof-runa dicatur, que supra in punctis quotus sit versus subtiliter  
14 ostendunt. Sed aliquando  
15 mixtum illas faciunt, ut supra sint puncti qui litteram significant et subterordo versus.  
16 Clof-runa dicatur, que pulsa efficitur distinctis personis et litteris,  
17 ita ut primus incipiatur a personis, postea a litteris.

<sup>1)</sup> Pour dicatur; voir ligne 9, 11, 13. <sup>2)</sup> Un signe d'abréviation superflu. <sup>3)</sup> Trois I, écrits par erreur, ensuite effacés. <sup>4)</sup> Pour ostendunt; voir l. 14. <sup>5)</sup> Dans le deuxième signe à droite il n'y a que sept traits, au lieu de huit.

A. D. 828. — Document de Saint-Gall. Minuscule carolingienne.  
Saint-Gall, Stiftsarchiv, II, 94.

Début et finale d'un document privé sur parchemin. Grandeur: 24 × 24 cm. Edité par Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, I partie, p. 292, N° 316. Regeste: l'abbé Cozbert transmet à Adalhart et à son fils Altarat, contre une redevance, les biens situés à Bulach, que ceux-ci avaient donnés au monastère de Saint-Gall. Bulach, 828, 7 Juin. Les signatures de l'abbé ainsi que celles des témoins sont de la main de celui qui a écrit le document. Devant les noms il y a bien toujours le mot *signum*, mais le *signum* manque.

Minuscule carolingienne. Au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, cette écriture supplante l'écriture mérovingienne, dans les documents privés. L'écriture de notre document répond à l'écriture carolingienne, employée pour les livres, mais elle est plus libre, les lignes sont plus distantes les unes des autres, et les hastes des lettres sont plus allongées. h, i, n ont le plus souvent une petite ligne de fuite, horizontale ou oblique; de même m et u ont de temps en temps une ligne de fuite. i, m, n, u ont aussi la plupart du temps, en haut, un coup de plume. Lettres isolées. a n'a plus ici que la forme onciale (1, 2). e a soit la forme simple, soit la grande forme brisée (1, 3). La languette de l'e est fine, et dirigée obliquement vers le haut (1, 2). I au commencement des mots est ordinairement

très long (2, 3). Voir l'r rond dans la liaison or (16). s est très long (1). La barre du t est droite, le trait vertical est d'ordinaire incliné vers la gauche (1). Voir les diverses formes de z (1, 14, 15). Les abréviations sont les abréviations ordinaires. La finale er (1, 4), ainsi que les finales de mots connus sont souvent omises (15, 16). Les ligatures sont beaucoup plus rares qu'aujourd'hui. Voir et (2), or (16), ri (15), st (1), ti (16). r en ligature n'a plus l'ancienne forme pointue. Le plus souvent les mots sont séparés. Un point sépare les phrases et les membres de phrase. Deux fois l'on rencontre un accent sur une voyelle longue (una, i; res, 2).

(Christman) In Da nomine. Cozbertus abba monasterii sancti Galli. Convenit nos una cum consensu fratrum nostrorum, ut illas res, quas nobis Adalhartus et Altaratus, filius eius, tradiderunt in Hertimara in villa Püllacha<sup>1)</sup> omne quicquid ibidem habuerunt, excepto uno novale in Rihote<sup>2)</sup>, hoc est iuchos XX cum edictis, quod extra dimisit, cetera omnia per hoc prestatum illis representare deberemus, quod ita et fecimus; sub ea ratione, ut quandiu Adalhart et Altarat vixerint, easdem res habeant et census nobis annis singulis solvant, id est unam tremissam valenti. Et si filium de legitima uxore Haldaratus, filius Adalharti, habuerit, ille similiter faciet post obitum amborum illorum, et si Aldarat easdem res redimere voluerit, cum V solidis redimet. Similiter et filius eius legitimus (faciat), qui illi de legitima uxore progenitus fuerit, si redimere voluerit, cum V solidis redimet. Quod si filia eius, id est Aldarati, ipsam rem post illorum obitum habere voluerit, tunc unum<sup>4)</sup> solidum nobis annis singulis solvat; et si in proprium prefatas res habere voluerit, cum LX solidis redimet. Et si illi denominati eredes legitimi defuerint, tunc ad nos omnia, que supra commemoravimus, revertantur perpetually possidendum. Actum in villa que dicitur Püllacha<sup>3)</sup> publice. Signum Cozberti abbatis et advocati sui UUolfharti, qui hoc prestatum fieri iusserunt. Signum Amalgarii prepositi. Signum Cozberti sacrorum. Signum Bobomis cellerarii. Signum Ratgarii camerarii. Signum Engilberti portarii. Signum UOluuolt monachi. Signum Managolti monachi. Signa aliorum testium: Rihpriet, Hinc, Adalbert. Sigla. Thiatia. Theitker. Anno. Erimbert. Muotolt. Hartger. Adalbert. Isanbert. Ego in Da nomine Huozo presbiter regnante domno Hludouico anno XV, 9) septimo idus Iunias, in die dominica, sub comite Kerolto, scripsi et subscripsi<sup>7)</sup>. Felicitur.

<sup>1)</sup> Bulach, Canton de Zurich. <sup>2)</sup> Riet, paroisse de Steinmuri. <sup>3)</sup> On avait d'abord écrit *faciata*. <sup>4)</sup> Corrigé. <sup>5)</sup> Corrigé, à ce qu'il semble. <sup>6)</sup> Le Datum est sur un grattage. L'époque pour le calcul du Datum est le 28 Janvier 824, jour de l'avènement de Louis le Débonnaire. <sup>7)</sup> On avait d'abord écrit *superscripsi*.